

# Lettre d'information rentrée scolaire 2017

## « Services ALSH 2 Alpes »

**Organisation des services :** Communauté de communes de l'Oisans « section 2 Alpes »  
**Directrice des services de l'ALSH :** Emilie FRANÇOIS

### Services de l'ALSH :

*Restauration scolaire 2 Alpes (PS au CM2)*  
*N.A.P 2 Alpes (PS au CM2)*  
*Accueil périscolaire du soir (CP au CM2)*  
*Accueil périscolaire des mercredis (CP au CM2)*  
*Accueil extrascolaire (vacances scolaires pour les enfants de 6 à 12 ans)*



**Contact téléphonique :** 04 76 79 85 40 ou 06 83 15 73 23 |

**Contact mail :** [alsh2a@ccoisans.fr](mailto:alsh2a@ccoisans.fr)

**Bureau de l'ALSH :** 19 rue des Sagnes , 38860 Les 2 Alpes

**Permanences bureau ALSH :** En période scolaire LUNDI- MARDI- JEUDI- VENDREDI **8h30 – 11h00**

**Permanences téléphoniques :** En période scolaire LUNDI- MARDI- JEUDI- VENDREDI  
**8h30 – 11h00 / 16h00 -18h00**

**Pour toute inscription à l'un des services de l'ALSH des 2 Alpes, un dossier administratif d'inscription « annuel » devra être rempli auprès de l'ALSH.**

## **RESTAURATION SCOLAIRE**

Fonctionne en période scolaire : **Lundi – Mardi-Jeudi – Vendredi de 11h30 à 13h30**

Les inscriptions peuvent se faire au mois ou à l'année scolaire.

Aucune modification de planning ou inscription supplémentaire au sein du service ne sera acceptée au-delà **du vendredi 12h00** de la semaine qui précède la semaine en question. Aucune modification de planning ne sera acceptée en court de semaine.

Toutes *les absences non prévenues et non justifiées seront facturées.*

## **PERISCOLAIRE**

♦ **N.A.P (Nouvelles activités périscolaires) , activités gratuites :**

Fonctionne en période scolaire : **MARDI et VENDREDI de 15h00 à 16h30** de la GS de maternelle au CM2.

Les inscriptions s'effectuent à la période (de vacances à vacances). Aucune inscription ne sera acceptée en court de période.

♦ **Périscolaire du soir (CP au CM2)**

Fonctionne en période scolaire : **Lundi – Mardi-Jeudi – Vendredi de 16h30 à 18h30**

Les inscriptions peuvent se faire au mois ou à l'année scolaire.

Toutes *les absences non prévenues et non justifiées seront facturée*

- ◆ **Accueil périscolaire des mercredis 11h30 -18h00  
( CP Au CM2)**

## **FERMETURE**

Nous vous informons que l'ALSH sera fermé :

Mercredi 6/09/2017  
Mercredi 13/09/2017  
Mercredi 20/09/2017  
Mercredi 27/09/2017  
Mercredi 04/10/2017  
Mercredi 11/10/2017  
Mercredi 18/10/2017



Il a été décidé par la collectivité de ne pas maintenir l'accueil périscolaire des mercredis pour la première partie de l'intersaison d'automne (septembre 2017 – octobre 2017).

Cette décision s'appuie sur les retours du sondage transmis aux familles par mail mi- juillet 2017. L'effectif prévisionnel recensé sur cette période a été quantifié de 3 à 5 enfants. Ce qui est insuffisant pour maintenir l'ouverture du service.

**L'accueil périscolaire des mercredis reprendra du mercredi 08/11/2017 jusqu'au 26/04/2018.**

## **TEMPS EXTRASCOLAIRES**

Fonctionne en période de vacances scolaires : **Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00**

Périodes d'ouverture : Vacances de Toussaint, Noël, d'automne, d'hiver, d'été

Les inscriptions se font par période de vacances scolaires.

Toutes *les absences non prévues et non justifiées seront facturées.*

**Les absences de l'enfant au sein des services de l'ALSH doivent être signalées par mail ou par téléphone à l'ALSH avant 10h.**

## **TRANSPORT SCOLAIRE**

**Le transport scolaire** pour les enfants de maternelle et d'élémentaire fonctionne :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : Matin (8h00 -8h30) – Soir (16h30 à 17h00)

Mercredi : Matin (8h00 -8h30) – Midi (11h30- 12h00)

Merci de vous adresser à la **GARDERIE du Bonhomme de Neige** pour plus d'informations.



## Gestion du planning d'inscription « détaillé » de votre enfant :

### **Restauration scolaire - périscolaire (soir, mercredi), extrascolaire**

- ⇒ Tous les 15 du mois, vous sera transmis par l'intermédiaire des écoles des 2 Alpes, un planning mensuel d'inscriptions aux services de l'ALSH.
- ⇒ Possibilité de gestion en ligne des plannings via le portail famille de l'ALSH : ([www.ccoisans.fr](http://www.ccoisans.fr)) codes d'accès à demander à l'ALSH pour la première connexion).

*Pour les plannings annuels d'inscriptions, ils sont à retirer à l'ALSH.*

### **N.A.P (Nouvelles Activités Périscolaires)**

- ⇒ 15 jours avant la fin de la période de NAP (vacances à vacances), vous sera transmis par l'intermédiaire des écoles des 2 Alpes, le planning d'inscriptions aux NAP pour la période suivante.
- ⇒ Possibilité de gestion en ligne des plannings via le portail famille de l'ALSH : [www.ccoisans.fr](http://www.ccoisans.fr) (codes d'accès à demander à l'ALSH pour la première connexion).

### **La facturation**



#### **Édition :**

La facturation des prestations des services de l'ALSH sera éditée *le 1er de chaque mois*. Elle sera transmise par voie postale à toutes les familles ou par mail (sur demande auprès de la direction de l'ALSH).

#### **Règlements :**

Le solde dû pour les prestations des services de l'ALSH sera à régler :

En ligne via le portail famille de l'ALSH : [www.ccoisans.fr](http://www.ccoisans.fr) (**paiement sécurisé**)

En **espèce** ou par **chèque bancaire** auprès de l'ALSH

Par **chèque** via un envoi postal à : **Communauté de communes de l'Oisans « 2 ALPES »**  
48 av de la Muzelle  
38860 LES DEUX ALPES

Toutes les factures non réglées au-delà du délai indiqué sur celle-ci, feront l'objet *d'un titre exécutoire de paiement* auprès du trésor public de Bourg d'Oisans.

*Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur le fonctionnement des services de l'ALSH.*

**Bonne rentrée 2017**

*La directrice  
Emilie FRANCOIS*